



EFCO Chalon – 14 Rue de l'Argentique 71530 FRAGNES LA LOYERE - LA LOYERE
Tél : 03 85 43 75 06 – SIRET : 82296009200176

Convention de formation professionnelle n° ADF_20261188- 550

AIPR Opérateur - Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

Stagiaire(s):

-

Laurent PERNOT

Dates: du 25 mai 2026 au 25 mai 2026

Durée: 7h

Code analytique ou référence client (facultatif):

Entre les soussignés :

1. **EFCO Chalon**, 14 Rue de l'Argentique 71530 FRAGNES LA LOYERE - LA LOYERE, SIRET 82296009200176 enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 27710261771 auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) Bourgogne Franche Comté.

2. **LIP ITN EPINAL (LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS)**, 1.3.5 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE, 88000 EPINAL France, 981 323 843 00038 représentée par Mme JACQUOT Isabelle, Chargée de recrutement est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la sixième partie du code du travail portant organisation de la formation professionnelle.

Article 1 – Objet de la convention

L'organisme EFCO Formation organisera l'action de formation suivante :

- **Intitulé de l'action** : AIPR Opérateur - Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

- **Catégorie d'action de formation (article L.6313-1 du code du travail)** : Action de Formation

- **Objectif(s)** : Formation visant une certification et/ou habilitation RNCP





EFCO Chalon – 14 Rue de l'Argentique 71530 FRAGNES LA LOYERE - LA LOYERE
Tél : 03 85 43 75 06 – SIRET : 82296009200176

- **Contenu de l'action de formation** : Voir le programme de formation joint à cette convention

- **Moyens prévus** :

- Vidéoprojecteur et / ou téléviseur interactif tactile
- Cas pratiques, mises en situation et échanges
- Mises en situation
- Livret remis aux stagiaires

- **Lieu(x)** : EFCO Chalon, 14 rue de l'Argentique, 71530 FRAGNES LA LOYERE

Durée de la formation : jusqu'à 7h. Cette durée est indicative, le participant a accès au test final dès validation des modules de préparation à l'examen.

- **Dates et horaires** :

- le 25/05/26 de 09h00 à 17h00

Article 2 – Effectif formé

Public visé au sens de l'article L 6313-3 du code du travail : Toute personne, conducteur d'engins, suiveurs d'engins, devant s'assurer des travaux urgents (pour des raisons de sécurité, etc...) amenée à travailler sur ou à proximité des réseaux qu'ils soient enterrés ou aériens.

Article 3 – Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants :

Frais de formation :

Détail par participant:

- **PERNOT Laurent** - Prix: **110,00 €**

Soit un total de : **110,00 € HT**

TVA : 22,00 €

Montant TOTAL de l'ensemble de la formation : **132,00 € TTC**

Article 4 : Modalités de déroulement et de suivi

- Vidéoprojecteur et / ou téléviseur interactif tactile
- Cas pratiques, mises en situation et échanges
- Mises en situation



EFCO Chalon – 14 Rue de l'Argentique 71530 FRAGNES LA LOYERE - LA LOYERE
Tél : 03 85 43 75 06 – SIRET : 82296009200176

- Livret remis aux stagiaires

Article 5 : Modalités de sanction

- Test en ligne avec code d'accès par stagiaire sur ordinateur puis analyse des résultats
- remise aux stagiaires et de réussite si résultat favorable
- Questionnaire de satisfaction à compléter par le formateur et les stagiaires

A la suite de l'obtention de cette attestation de compétences, l'employeur devra délivrer une autorisation d'intervention à proximité des réseaux obligatoire à son salarié ayant réussi le test

Article 6 : Modalités de règlement

La facture correspondant à la somme indiquée ci-dessus sera adressée, service fait, par l'organisme EFCO Chalon soit :

- A l'organisme financeur en cas de subrogation de paiement* (**sous réserve de réception d'un accord de prise en charge au plus tard le dernier jour de l'action de formation concernée**) :

Ou

- A l'entreprise : la facture est à régler sur le compte EFCO Chalon indiqué sur la facture.

Si subrogation, merci de compléter les champs ci-dessous :

Nom de l'organisme financeur :

Contact :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

***L'absence d'accord de prise en charge au plus tard le dernier jour de formation donnera suite à une facturation de votre entreprise.**

Un remboursement de l'organisme financeur pourra alors être effectué sur présentation d'une facture acquittée EFCO Chalon.



EFCO Chalon – 14 Rue de l'Argentique 71530 FRAGNES LA LOYERE - LA LOYERE
Tél : 03 85 43 75 06 – SIRET : 82296009200176

Article 7 : Dédit ou abandon

En cas de résiliation de la convention de formation par le client à moins de 48h avant le début de l'action de formation l'organisme retiendra cent pour cent du coût total de la formation au titre de dédommagement.

En cas d'abandon et ou l'absence d'un ou des stagiaire(s) pendant l'action de formation EFCO Chalon retiendra le coût total de l'action non réalisée au titre de dédommagement.

Les montants versés par le client au titre de dédommagement ne pourront pas être imputés par le client sur son obligation définie à l'article L6331 – 1 du code du travail ni faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par un organisme financeur.

Article 8 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Commerce de Chalon sur Saône sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à FRAGNES LA LOYERE - LA LOYERE, le 25/05/2026

Pour **EFCO Chalon**